



Vous êtes apprenti (e) et vous êtes en situation de handicap, votre CFA est à votre disposition pour mettre en place les meilleures conditions possibles pour mettre en place votre contrat d'apprentissage :

Plusieurs étapes :

1 – Dès votre première prise de contact et votre recrutement, informez – nous de suite de votre handicap !

Nous vous mettrons de suite en relation avec notre référent handicap : Monsieur MELIDOR Fuxis ([contact@ludorium-cfa.com](mailto:contact@ludorium-cfa.com))

2 – Voici le site internet du service public qui peut vous aiguillier toute la démarche à suivre, pour laquelle nous vous accompagnerons !

[Travailleur handicapé : contrat d'apprentissage | Service-public.fr](#)

3 – Une fois la procédure lancée, ça y'est votre aventure au sein de Ludorium pourra débuter !

4 – Au cours de ta formation, tu dois faire face à un souci de santé et développe un handicap : Rapproche-toi au plus vite de notre référent handicap : Monsieur MELIDOR Kévin. Demande à ton référent formateur de t'aider à te rapprocher de lui !